

De la démocratie en Martinique

Nul besoin de solliciter particulièrement les confidences de l'homme de la rue pour entendre ce que nous crie l'opinion : son manque total d'estime, confinant souvent au mépris, envers la « classe politique » martiniquaise, envers ses propres élus. Ceux-ci manieraient une « langue de bois » déconnectée du monde réel, un langage creux contournant soigneusement les vrais problèmes, et nos partis politiques seraient impuissants à formuler des propositions précises pour l'avenir du pays. Le divorce entre ces deux mondes semble donc s'approfondir d'année en année, ce qui fait naturellement l'affaire du *populisme* dont nous enregistrons l'inquiétante montée.

Nier les réalités dans une vaine tentative pour les conjurer n'a jamais donné de bons résultats, et il serait salutaire que nous appelions enfin un chat un chat... ou que nous le sortions du sac !

La démocratie, gestion pacifique des conflits d'intérêts.

Les mécanismes démocratiques ont durant un siècle, en Europe, puisé leur légitimité dans la confrontation ouverte, mais pacifique, des *intérêts collectifs antagonistes* présents dans le corps social, dans l'affrontement des *attentes contradictoires*, donc des projets différents pour l'avenir, dont étaient porteuses les différentes *classes sociales*. D'un côté les *propriétaires de moyens de production* appelaient de leurs vœux des règles de droit leur laissant les mains libres pour gérer à leur guise leurs entreprises, afin qu'ils puissent comprimer le plus possible leurs coûts de production en pesant sur les salaires et les conditions de travail. De l'autre côté les *salariés* réclamaient au contraire l'adoption par les pouvoirs publics de règles venant restreindre cette liberté de gestion et organisant une répartition moins inégalitaire des richesses. L'affrontement durant les campagnes électorales et devant les urnes de ces attentes contradictoires – la *droite* réclamant la libéralisation de la gestion des entreprises, la *gauche*, en sens inverse, le développement des interventions publiques permettant une certaine résorption des inégalités - conférait tout leur sens aux mécanismes démocratiques, toute leur légitimité aux institutions qui en sont issues comme aux élus qui les font fonctionner.

Placer face à face cette logique fondamentale de la démocratie libérale, d'une part, et l'état actuel des esprits, de la société martiniquaise et de son économie, d'autre part, fournit la réponse à notre interrogation sur l'atonie de la vie politique et la pauvreté du débat d'idées dans ce pays.

Longtemps marquée jusque dans le plus profond des âmes par les écrasantes hiérarchies socio-économiques du système de la plantation, la société martiniquaise, en effet, s'est rapidement muée, ces dernières décennies, sous l'impact des lois en vigueur dans les départements et des *avancées sociales* qu'elles mettaient en œuvre, en une vaste *classe moyenne* au sein de laquelle les disparités de *niveau de vie* (les moyens matériels de chacun) n'ont pas empêché une formidable homogénéisation des *modes de vie* (la manière de vivre). Et cette homogénéisation des modes de vie, donc de la façon de voir le monde, tend naturellement à désamorcer la perception longtemps brûlante, au sein de cette société, des antagonismes d'intérêts entre classes socio-ethniques distinctes et hiérarchisées – entre *castes*, dit-on parfois - donc à dévaloriser, à désagréger, leurs expressions politiques propres.

Dans le même temps, néanmoins, loin de dissoudre son sentiment identitaire propre, l'assimilation de fait de la société martiniquaise au mode de vie donc – dans une large mesure - au système de valeurs caractérisant les sociétés modernes a suscité, comme par contrecoup, une affirmation identitaire qui, face à la Nation et à la République, et de plus en plus nettement *contre* elles, semble s'exacerber de jour en jour. Et nul ne sait s'il s'agit là du simple *chant du cygne* d'une culture naufragée ou bien d'un mouvement historique de fond appelé à déboucher sur une sécession.

Tout est dès lors en place pour retirer à la vie politique locale toute signification. Aux oppositions socio-économiques de naguère a succédé un véritable *consensus politique* que dissimule mal la gamme des *postures politiques* affichées, depuis les protestations ostentatoires de loyalisme à la Nation et à la République de certains jusqu'aux discours enflammés des autres, feignant d'appeler à la sécession. Derrière la variété de ces postures et langages en effet, se révèle un sentiment très largement majoritaire, un vrai consensus de fond... qu'exprime d'ailleurs sans fard l'homme de la rue – mais au bord du trottoir seulement, et en baissant la voix, car ce sentiment doit rester du domaine de l'intime, du secret partagé : la *politique* de la communauté martiniquaise doit consister à tirer le meilleur parti possible, sur le plan matériel, de l'appartenance à la France et à l'Europe tout en esquivant autant que possible les contraintes correspondantes, et le succès de cette politique constituera la *réparation de l'ineffaçable humiliation* imposée à ce peuple par l'histoire

coloniale. Cette politique est donc considérée comme *légitime*, et jouit dans les faits d'un large consensus.

Mais *la démocratie n'est pas le consensus*. Elle est au contraire la confrontation pacifique des intérêts collectifs donc des attentes antagonistes présents dans le corps social. L'homogénéité des attentes fait disparaître le moteur même du débat politique, ruine la démocratie et, par ricochet, retire leur légitimité à nos élus comme aux institutions qu'ils font fonctionner.

Mal masqué par les effets de manche des uns et des autres, l'atonie du débat public à la Martinique est ainsi le fruit de l'homogénéisation de la situation matérielle des Martiniquais, donc de la perception qu'ils se font de leurs intérêts. Certes ce phénomène n'est pas propre à notre île : il est pour une bonne partie à l'origine de la perte de sens de la démocratie dans l'Hexagone lui-même, qui se traduit par la montée de l'abstention électorale comme des votes protestataires, d'extrême-droite et d'extrême-gauche. Mais il revêt dans le microcosme de ce « pays dépendant » une acuité que nombre d'entre-nous estiment désespérante.

Que faire, dès lors ? « Il nous faut un projet ! », proclament les uns et les autres, et certains, en désespoir de cause, se tournent vers l'Etat pour lui demander un projet pour la Martinique. Dégager un projet, en effet, n'est pas chose aisée pour une société qui se ressent elle-même comme une *nation* – on se souvient que, le 20 février 2002, une motion proclamant l'existence d'une nation martiniquaise a été adoptée par le « Congrès », 11 membres seulement sur 86 s'étant prononcés contre, la plupart se bornant à s'abstenir – mais n'est qu'une collectivité territoriale de la République française et ne peut envisager de renoncer aux avantages matériels de ce statut. Alors que la politique consiste à proposer des *choix* entre plusieurs avenir possibles, il n'est guère étonnant, face à une telle contradiction, de la voir se limiter à des effets de manches dont l'opinion se lasse.

Un projet pour ranimer la démocratie.

Dégager un projet suppose en premier lieu établir une *priorité* dans les problèmes de la Martinique, donc effectuer des *choix*. Or nous nous sommes montrés jusqu'ici paralysés devant cette nécessité d'effectuer des choix, pour deux raisons essentielles, tenant toutes deux aux traumatismes hérités de l'histoire :

- encore taraudés par la précarité matérielle qui fut le lot de leurs ancêtres, les Martiniquais éprouvent à l'évidence – l'annonce de l'arrivée d'une tempête, ou d'une grève à la raffinerie, engendre des comportements qui traduisent clairement l'angoisse collective – une *peur phobique de manquer* ; et cette obsession de la sécurité matérielle les conduit à repousser

toute initiative politique collective tendant à faire avancer le pays dans une voie qu'ils appellent pourtant de leurs vœux, celle d'une « domiciliation » plus large du pouvoir entre les mains de Martiniquais ;

- durablement marqués par l'humiliation de l'esclavage et par la puissante hiérarchie *Blancs/Noirs* qui perdura après son abolition, ils attendent une *réparation* dont ils ne peuvent préciser la forme ; dès lors les élites politiques, intellectuelles et artistiques de l'île consacrent une large part de leur énergie à *régler des comptes avec le « Blanc »*, préoccupation moins présente à la Réunion qui trouve peut-être là la source de son dynamisme économique supérieur.

Rien ne sera possible sans un effort collectif pour dépasser ces blocages de nature culturelle, héritage persistant d'un réel traumatisme historique, qui maintiennent le pays dans un *statu quo* pervers, où *ressentiment* et *fringale de consommation* cohabitent. Aussi longtemps que cette double hypothèque n'aura pas été levée, il sera vain d'attendre des élites un « projet » qui, par définition, romprait avec le *statu quo*. Rien n'empêche, néanmoins, d'en jeter les bases sans attendre.

On en revient alors à la nécessité d'effectuer un *choix*, en dégageant une *priorité*. Or une telle priorité se détache des propos publics des uns et des autres, toutes sensibilités confondues : l'*emploi*. Le taux de chômage - exclusivement déduit semble-t-il du chiffre des inscrits à l'ANPE, ce qui suscite d'ailleurs chez beaucoup une moue dubitative – serait particulièrement élevé. Développer l'emploi donc doit être l'axe du projet. Et créer des emplois suppose le développement de la production de biens ou de services trouvant leur place sur le marché, donc jouissant d'*avantages comparatifs* par rapport aux biens ou services concurrents, soit par leur qualité soit par leur prix. Ces dernières décennies, la Martinique exporte essentiellement un bien, la banane, et un service, le tourisme. Face aux bananes concurrentes, la banane martiniquaise ne jouit d'aucun avantage comparatif mais au contraire d'un lourd handicap en termes de coût de production et ne trouve sa place sur le marché communautaire que grâce à un système de quotas et de subventions voué à s'effiloche rapidement : la logique de la libre concurrence, poussée par les exigences des consommateurs que nous sommes, avides de bas prix, tend à s'étendre à l'ensemble des échanges commerciaux.. Quant au tourisme, sa rapide régression prouve à l'évidence que la Martinique y a perdu les avantages comparatifs qu'elle détenait.

Reste donc, dans l'état actuel des choses, la perspective d'une reconquête du marché intérieur. Le statut de département, et surtout celui de *région ultra-périphérique* en droit communautaire, nous ont depuis longtemps interdit toute mesure protectrice de notre marché

intérieur face aux biens importés d'Europe, le flux des *transferts* publics et sociaux d'une part, des fonds communautaires d'autre part, venant compenser – et bien au-delà ! – la disparition d'activités productives évincées de notre marché par leur absence d'avantages comparatifs sur les biens importés. Ainsi le rétrécissement des activités productives a eu pour corollaire l'augmentation du niveau de vie, grâce à la fois au bas prix des produits importés et au gonflement des transferts de fonds.

Un projet pour la Martinique pourrait consister à inverser la priorité qui a été, de fait, la nôtre ces dernières décennies, et à faire passer la création d'emplois avant la préoccupation de niveau de vie, à condition que la création d'emplois soit *véritablement* à nos yeux ce qu'elle est dans les discours, à savoir prioritaire.

Or la *reconquête du marché intérieur* se heurterait, comme d'éventuelles ambitions d'exportation, à l'inexistence actuelle d'avantages comparatifs : le consommateur martiniquais ne semble pas disposé, comme l'est le consommateur corse en matière de charcuterie, de fromage et de miel notamment, à donner la préférence à des produits locaux plus onéreux que les produits importés. Il faudrait donc l'y contraindre, en élevant le prix des biens et services importés à un niveau légèrement supérieur à celui des biens et services produits localement, par un système de droits d'importation ou de taxes d'effet équivalent.

L'actuel statut des départements-régions d'outre-mer, « régions ultra-périphériques » en droit communautaire, nous ferme cette voie en contraignant les DOM à respecter la libre circulation des biens dans le marché unique. Pour l'emprunter, il serait nécessaire d'obtenir du législateur national un statut d'*autonomie*, celui de « collectivité d'outre-mer » relevant de l'article 74 de la Constitution, donc placé sous un régime au moins partiel de *spécialité législative* mettant fin, dans certains domaines, à l'application quasi-automatique des lois et décrets adoptés à Paris, au profit de règles particulières dont beaucoup, d'ailleurs, seraient adoptées par l'assemblée locale. Il faudrait ensuite obtenir de l'Union européenne l'inscription sur la liste des *pays et territoires d'outre-mer*, statut permettant les protections du marché local que l'on vient d'évoquer sans fermer le marché européen à nos productions et services, mais ne comportant pas le flux des fonds communautaires réservés aux *régions ultra-périphériques*. Un tel statut de PTOM permettrait d'établir, produit par produit, une protection ponctuelle du marché local face aux importations, donc de *rapatrier* en quelque sorte les emplois correspondants ; la contrepartie en serait, certes, une certaine élévation des prix donc un certain tassement du pouvoir d'achat.

Il s'agirait là, on le voit, d'un véritable *choix politique*, faisant passer les intérêts de nos enfants, désireux de *vivre et travailler au pays* avant ceux de la plupart d'entre-nous

aujourd'hui – satisfaire nos désirs matériels immédiats. Comme tout choix politique, il susciterait réticences et oppositions...donc le réveil du débat politique en Martinique, actuellement assoupi par la morne acceptation générale – et la mauvaise conscience qu'elle entretient en nous – d'un *statu quo* matériellement gratifiant mais psychologiquement humiliant.

Thierry Michalon

Maître de conférences à l'Université des Antilles et de la Guyane

Novembre 2004